

4.1 Revenu salarial

En 2019, le **revenu salarial** annuel moyen dans le secteur privé et la fonction publique s'élève à 18 970 euros pour les femmes, soit un niveau inférieur de 22 % à celui des hommes ► **figure 1**. Le revenu salarial **médian** des femmes est inférieur de 16 % à celui des hommes ► **figure 2**. Cet écart s'amplifie à la fois dans les bas revenus (écart de 25 % pour le premier **décile** du revenu salarial) et dans les hauts revenus (écart de 21 % pour le neuvième décile).

L'écart de revenu salarial moyen en défaveur des femmes est plus élevé pour les salariés les plus âgés : 27 % pour les 55 ans ou plus, contre 19 % pour les moins de 25 ans. Cet écart est aussi plus prononcé parmi les salariés les plus diplômés (31 % parmi les titulaires d'un bac+3 ou plus, contre 26 % pour ceux ayant un diplôme inférieur au baccalauréat) et parmi les cadres (21 %, contre 9 % pour les employés). Il est également plus important parmi les salariés du secteur privé que ceux du public (26 % contre 16 %).

L'écart de revenu salarial moyen entre femmes et hommes reflète à la fois des différences en matière de **salaires en équivalent temps plein (EQTP)**, prix d'une unité de travail salarié, et en matière de volume de travail réalisé au cours de l'année, les femmes étant bien plus souvent à temps partiel et moins souvent en emploi dans l'année que les hommes. En 2019, le salaire net en EQTP des femmes s'élève en moyenne à 26 430 euros par an, soit 16 % de moins que les hommes. En moyenne, l'écart de salaire en EQTP entre femmes et hommes explique ainsi près des trois quarts de l'écart de revenu salarial, le reste étant dû aux différences de volume de travail. Ces différences de volume contribuent cependant davantage aux écarts parmi les

moins diplômés et les plus jeunes, reflétant des interruptions de carrière et un recours au temps partiel plus fréquents chez les jeunes femmes, en lien notamment avec la maternité. À l'inverse, l'écart de revenu salarial résulte principalement des différences de salaire en EQTP pour les plus diplômés et les cadres, ainsi que pour les employés.

En près de 25 ans, l'écart de revenu salarial entre les femmes et les hommes s'est en moyenne légèrement réduit, passant de 27 % en 1995 à 22 % en 2019 ► **figure 3**. Jusqu'au début des années 2000, il a légèrement augmenté (28 % en 2001), avant de décroître faiblement, puis de manière plus accentuée depuis 2008. La tendance à la baisse de cet écart de revenu salarial résulte principalement d'une diminution des écarts de volume de travail, notamment depuis 2002. L'écart de salaire moyen en EQTP est resté plus stable depuis 1995, malgré une légère diminution depuis 2009.

Les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes proviennent avant tout d'inégalités d'accès aux emplois les mieux rémunérés. Les femmes représentent la majorité des employés et des professions intermédiaires (respectivement 70 % et 57 % en 2019), alors que les hommes sont majoritaires parmi les cadres (seuls 41 % d'entre eux sont des femmes en 2019). Ainsi, en 2019, la probabilité pour les femmes d'accéder au niveau médian de l'échelle des salaires (en EQTP) est inférieure de 23 % à celle des hommes. Plus encore, accéder aux 5 % des emplois les mieux rémunérés est deux fois moins probable pour les femmes que pour les hommes. Ces inégalités d'accès aux plus hauts salaires se sont toutefois réduites entre 1999 et 2019. ●

► Définitions

Le **revenu salarial** est la somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes les cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Le **salaires en équivalent temps plein (EQTP)** est le salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif.

Médiane, décile : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Des revenus d'activité bien plus dispersés pour les non-salariés que pour les salariés », *Insee Focus* n° 213, octobre 2020.
- « Écarts de rémunération femmes-hommes : surtout l'effet du temps de travail et de l'emploi occupé », *Insee Première* n° 1803, juin 2020.
- « Entreprises, enfants : quels rôles dans les inégalités salariales entre femmes et hommes ? », *Insee Analyses* n° 44, février 2019.

► 1. Revenu salarial et salaire net en EQTP annuels moyens selon le sexe en 2019

en euros courants

	Revenu salarial annuel moyen			Salaire annuel moyen en EQTP ¹		
	Femmes	Hommes	Écart relatif (en %)	Femmes	Hommes	Écart relatif (en %)
Âge						
Moins de 25 ans	7 360	9 110	19,2	17 930	19 210	6,7
25-39 ans	18 220	22 610	19,4	24 460	27 660	11,6
40-49 ans	22 830	29 710	23,1	28 190	34 270	17,7
50-54 ans	23 070	31 340	26,4	28 280	35 740	20,9
55 ans ou plus	21 410	29 430	27,2	29 520	38 740	23,8
Diplôme						
Pas de diplôme	12 450	17 400	28,5	19 590	23 260	15,8
Diplôme inférieur au baccalauréat	15 180	20 510	26,0	21 460	25 650	16,3
Baccalauréat à bac+2	20 480	26 560	22,9	25 570	31 000	17,5
Bac+3 ou plus	30 790	44 410	30,7	36 190	50 140	27,8
Catégorie socioprofessionnelle						
Cadres ²	36 040	45 370	20,6	42 820	52 950	19,1
Professions intermédiaires	21 770	26 040	16,4	27 230	30 690	11,3
Employés	13 900	15 310	9,2	20 860	22 850	8,7
Ouvriers	11 960	17 200	30,5	19 580	22 930	14,6
Secteur						
Secteur privé et entreprises publiques	18 010	24 260	25,7	26 330	31 580	16,6
Fonction publique	21 330	25 290	15,7	26 640	31 090	14,3
Ensemble	18 970	24 420	22,3	26 430	31 510	16,1

1 Le salaire net annuel moyen en EQTP est calculé pour les salariés dont le volume de travail en équivalent temps plein est disponible. **2** Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2019, le revenu salarial moyen des femmes est de 18 970 euros ; il est inférieur de 22,3 % à celui des hommes.

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis et stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs.

Source : Insee, panel Tous salariés.

► 2. Distribution du revenu salarial annuel selon le sexe en 2019

en euros courants

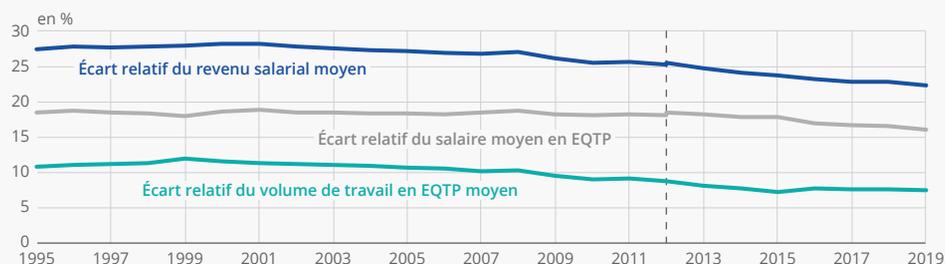
	Ensemble		Cadres ¹		Professions intermédiaires		Employés		Ouvriers	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
1 ^{er} décile (D1)	2 430	3 260	8 900	9 650	5 800	7 400	1 860	1 560	1 250	2 850
Médiane	17 660	21 110	33 200	38 730	22 750	25 990	14 540	15 470	11 930	18 360
9 ^e décile (D9)	34 690	44 150	59 950	77 350	33 840	40 340	24 310	28 960	21 910	28 430

1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Lecture : en 2019, 10 % des femmes perçoivent un revenu salarial inférieur à 2 430 euros (1^{er} décile), soit un niveau inférieur de 25 % à celui des hommes (3 260 euros).

Champ : France hors Mayotte, ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis et stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs. **Source** : Insee, panel Tous salariés.

► 3. Inégalités salariales entre femmes et hommes de 1995 à 2019



Note : du fait de la fragilité des données de 2003 à 2005, les évolutions sont lissées entre 2002 et 2006. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales pour la complémentaire santé obligatoire (CPCSO) ne sont plus exonérées d'impôt sur le revenu et entrent de ce fait dans le calcul du revenu salarial et du salaire en EQTP. Une estimation du montant de ces cotisations a été réalisée afin de permettre la comparaison entre les données antérieures à 2012 et les données postérieures à 2013. Le salaire net annuel moyen en EQTP est calculé pour les salariés dont le volume de travail en équivalent temps plein est disponible.

Lecture : en 2010, l'écart relatif femmes-hommes était de 25,5 % pour le revenu salarial, 18,2 % pour le salaire en EQTP et 9,0 % pour le volume de travail.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2001, France hors Mayotte à partir de 2002 ; ensemble des salariés hors salariés agricoles, apprentis et stagiaires, hors salaires versés par des particuliers employeurs. **Source** : Insee, panel Tous salariés.